

ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL LA LICORNE – SITE DE SAINT-ETIENNE DE SAINT-GEOIRS – 3/12 ANS

FICHE D'INSCRIPTION AUTOMNE 2024

NOM :	PRENOM :
AGE :	TEL D'URGENCE :

		<i>Péri-loisirs MATIN 7h30-8h</i>	<i>Journée + Repas (arrivée 8h/9h, départ 17h/18h)</i>	<i>Péri-loisirs SOIR 18h-18h30</i>
Semaine 1 du 21 au 25 octobre	<i>Lundi 21</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<i>Mardi 22</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<i>Mercredi 23</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<i>Jeudi 24</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<i>Vendredi 25</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

		<i>Péri-loisirs MATIN 7h30-8h</i>	<i>Journée + Repas (arrivée 8h/9h, départ 17h/18h)</i>	<i>Péri-loisirs SOIR 18h-18h30</i>
Semaine 2 du 28 au 31 octobre	<i>Lundi 28</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<i>Mardi 29</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<i>Mercredi 30</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<i>Jeudi 31</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<i>Vendredi 1^{er}</i>	FERIE		

*Pour des raisons météorologiques ou d'annulation des prestataires, le programme peut être modifié.
Le remboursement n'est possible que sur présentation d'un justificatif (voir le règlement de fonctionnement).*

Tarifs

En cas de non-production du quotient familial avant la facturation, le tarif le plus élevé sera appliqué, aucun remboursement ne sera effectué.

TARIFS accueils de loisirs extrascolaires 3-12 ans		
Quotient familial en cours	A la journée	Péri-loisirs demi-heure
0-300	6,80 €	0,50 €
301-500	7,90 €	0,50 €
501-700	9,00 €	0,50 €
701-800	10,10 €	0,60 €
801-1000	11,80 €	0,60 €
1001-1300	13,50 €	0,60 €
1301-1600	15,20 €	0,60 €
1601-1900	16,40 €	0,70 €
1901-2200	17,50 €	0,70 €
2201 et plus	18,60 €	0,70 €

Impayés : Le Trésor Public informe régulièrement la collectivité du suivi des impayés. Cette dernière est alors en droit de refuser l'accès aux prestations des familles faisant l'objet de plus d'un mois de retard. Il appartient alors aux familles de régulariser leur situation auprès du Trésor Public pour pouvoir accéder de nouveau aux prestations.

Je soussigné (e),....., responsable légal de l'enfant atteste qu'aucune modification n'est à apporter sur les documents d'inscriptions : dossier annuel, fiche sanitaire, fiche d'autorisations et informations relatives à la famille.

Date :

Signature du responsable légal :

La Caisse d'allocations familiales participe au financement de cet accueil de loisirs.

Les informations recueillies par le biais de cette fiche d'inscription sont enregistrées et nous permettent de prendre en compte les demandes d'inscription à l'accueil de loisirs. La base légale du traitement est l'exécution d'une mission de service public.

Les données peuvent être conservées jusqu'à 10 ans conformément aux archives départementales sur support papier et numérique et sont transmises seulement aux services concernés au sein de Bièvre Isère Communauté et à la CAF uniquement en cas de contrôle.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation au traitement, d'effacement, de portabilité, de déréférencement et d'un droit à la mort numérique. Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données et sur vos droits issus de la Loi Informatique et Libertés ainsi que du RGPD, veuillez consulter notre politique de protection des données ou contacter notre Délégué à la Protection des Données (DPO/DPD) à l'adresse suivante : rgpd@bievre-isere.com.